



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORCES EST

- Articles L.6353-3 à 6353-7 du code du travail

**Article I : Formation & Conseil en Sécurité en Région Grand-Est, s'engage à effectuer les formations demandés lors de l'inscription.**

**Article II :** L'organisation de l'enseignement sera définie selon les calendriers prévus lors de l'inscription ou selon le bon de commande.

**Article III :** Dispositions financière : le coût de la formation, sera défini avant la formation, par bon de commande, par mail ou par une convention.

**Selon les modalités de règlement suivantes :** Acompte de 30 % après les 10 jours du délai de rétractation, 30% au début de la formation et le Solde à la fin de la formation soit avant l'examen.

Compte tenu de l'inscription dématérialisée, les dossiers d'inscription dématérialisée transmis par mail ou/et le devis vaut accord des conditions général de vente.

Le (la) candidat(e) reconnaît avoir pris connaissance, préalablement, des modalités (dont tarifs applicables) relatives aux frais pédagogiques et aux frais d'accueil ; les chèques doivent être libellés à l'ordre de « FORCES GRAND-EST ».

**Article IV : Notre tarif comprend :**

- 1) L'enseignement,
- 2) Les supports pédagogiques,
- 3) Le passage à l'examen.

**Article V : Clauses importantes :**

• Les attestations ou diplômes ne sont envoyés qu'après règlement total de la facture, et de l'encaissement des chèques,

• En cas d'annulation effectuée dans les 4 jours précédant le début du stage, 30% des frais de participation (acompte) resteront acquis par FORCES GRAND-EST,

• Les programmes diffusés dans cette brochure sont susceptibles d'être modifiés pour des raisons indépendantes de notre volonté,

• Forces Est se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session au cas ou les effectifs seraient insuffisants, sans frais, ni indemnité.

**Article VI : Délai de rétractation :**

La société ou le candidat(e) inscrit et admis(e) en formation a un délai de 10 jours pour se rétracter ; il doit en informer la Société FORCES GRAND-EST par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai de rétractation passé, le (la) candidat(e) admis(e) en formation qui se désiste est redevable d'une somme égale à 30% du prix fixé pour la formation.

Le (la) candidat(e) doit retourner à la société Forces GRAND-EST le dossier d'inscription, ainsi que toute les pièces demandés lors de l'inscription (verbalement, par écrit ou par mail)

Le (la) candidat(e) mineur(e) est obligatoirement représenté(e) par ses parents.

**Article VII : Facturation :**

Une facture vous sera adressée à l'issue du stage et dès réception de votre règlement, les différents certificats et attestations vous seront adressées en retour.

**Mulhouse, le 16 Février 2023**  
**Formation & Conseil en Sécurité**  
**en Région Grand-Est,**  
**Le Gérant**